

Commune d'Aytré - Concession de Plage - Secteur Godechaud Plan annexé n°2

-  Emprise de la concession de plage
- Equipements relevant de la concession de plage**
 -  Lot d'activité
 -  Zone d'activités sportives et culturelles
 -  Point d'information communal
 -  Poste de secours
 -  Zone de stationnement
 -  Toilettes sèches
- Éléments ne relevant pas de la concession de plage**
- Concessions d'utilisation du DPM**
 -  Concession ouvrages commune
 -  Ligne électrique concession commune
 -  Ouvrages du système d'endiguement
 -  Evacuation pluvial système d'endiguement
- Superposition d'affectation**
 -  Voirie et stationnement en superposition
- Autorisations ponctuelles**
 -  Emissaire d'évacuation eaux des marais
- Autre**
 -  Concession conchylicole
 -  Limite du domaine public maritime naturel

Plan annexé à l'arrêté préfectoral n° 22 RSL16
du ~~25 NOV. 2022~~
pour le préfet
Le Secrétaire Général
Pierre MOLAGER

